

Paris, le 15 janvier 2016



Madame Catherine GAUDY  
Directrice générale  
Direction générale des Ressources Humaines  
MINISTÈRE DE L'EDUCATION NATIONALE  
72 rue Regnault  
75243 PARIS Cedex 13

Nos réf : PC/AE/BN/5129

Objet : Mise en place du RIFSEEP Médecins

Madame la Directrice,

Nous vous interpellons sur les difficultés du dialogue social avec l'administration pour la mise en place du RIFSEEP médecins. Nos organisations demandent que le ministère intervienne en direction des académies et exigent le respect de la circulaire nationale.

Nous tenons particulièrement à la reconnaissance de la valeur professionnelle et de l'expertise dans le cadre de la cartographie.

Nous déplorons une interprétation volontairement très limitative des textes allant à l'encontre de la reconnaissance de l'expertise et de l'engagement professionnels des médecins. Le Rifseep s'avère, dans certaines académies, vecteur d'inégalités de traitement entre les agents exerçant les mêmes fonctions.

Ainsi, nous constatons que :

- Les fonctions et le travail exercés en plus des missions habituelles des médecins qui travaillent auprès des élèves, ne sont pas reconnus comme en témoigne le peu de médecin placé en groupe 1. Trop souvent, la reconnaissance des tâches est assujettie à la réalisation d'un travail effectué « en dehors des heures normales de travail » ou uniquement en académie (méconnaissant les fonctions particulières exercées en département)
- L'expertise professionnelle acquise n'est pas reconnue alors même qu'elle est acquise par des formations complémentaires spécialisées, diplômantes (type diplôme d'université, master ...) effectuées pour répondre aux besoins des élèves. Ces diplômes supplémentaires qualifiant une expertise au service de l'éducation nationale doivent être reconnus.
- L'exposition du poste est totalement ignorée, notamment l'exercice en REP, en milieu rural, ou encore en secteurs particulièrement exigeants.

Par ailleurs, nous dénonçons la politique rectorale qui consiste à remplacer les postes de MCTD du groupe 3 voire parfois du groupe 2 au profit de MCTD du groupe 4 plus économique comme "Chargé de mission", "coordonnateur" ou "adjoint". La revalorisation des MCTD du groupe 3 ne se traduit donc pas dans les faits. Les médecins de secteurs ont, dans certaines académies, une IFSE supérieure aux MCTD.

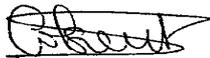
.../...

.../...

Cette politique académique hétérogène, ne soutenant pas l'impulsion ministérielle, prive les médecins d'une hiérarchie fonctionnelle indispensable à la coordination de leur activité, à la réalisation de projets de service, au recrutement de contractuels ainsi qu'à la réalisation des entretiens professionnels et à l'impulsion d'une politique de santé et de partenariat. Cela est défavorable aux élèves et préjudiciable à la carrière des médecins.

C'est pourquoi nos organisations sont dans l'attente d'un rappel fort à la circulaire ministérielle.

Nous vous prions de croire, Madame la Directrice, l'expression de nos respectueuses salutations.



Docteur Patricia Colson  
Secrétaire générale du SNAMSPEN



Adrien Ettwiller  
Secrétaire national du Sgen-CFDT